

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 04/22/2019

Numéro de version 1

Révision: 04/22/2019

1 Identification

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Organochlorine Pesticides Standard (1 x 1 mL)
- **Code du produit:** PPM-680-1
- **Emploi de la substance / de la préparation** Réactifs et étalons pour laboratoire de chimie analytique
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Agilent Technologies, Inc.
5301 Stevens Creek Blvd.
Santa Clara, CA 95051 USA
- **Service chargé des renseignements:**
Telephone: 800-227-9770
e-mail: pdl-msds_author@agilent.com
- **Numéro d'appel d'urgence:** CHEMTREC®: 1-800-424-9300

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**



GHS02 Flamme

Liquides inflammables - catégorie 2

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS08 Danger pour la santé

Toxicité pour la reproduction - catégorie 2

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées - catégorie 2

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration - catégorie 1

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



GHS07

Irritation cutanée - catégorie 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire - catégorie 2A

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique - catégorie 3

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- **Éléments d'étiquetage**
- **Éléments d'étiquetage SGH** Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).
- **Pictogrammes de danger**



GHS02



GHS07



GHS08

(suite page 2)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 04/22/2019

Numéro de version 1

Révision: 04/22/2019

Nom du produit: Organochlorine Pesticides Standard (1 x 1 mL)

(suite de la page 1)

· Mention d'avertissement Danger**· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

hexanes

· Mentions de danger

Liquide et vapeurs très inflammables.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

· Conseils de prudence

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Tenir hors de portée des enfants.

Lire l'étiquette avant utilisation.

Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.

Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.

Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Se laver soigneusement après manipulation.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

NE PAS faire vomir.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

(suite page 3)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 04/22/2019

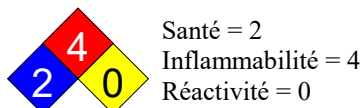
Numéro de version 1

Révision: 04/22/2019

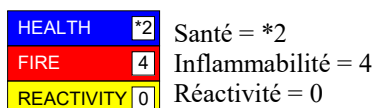
Nom du produit: Organochlorine Pesticides Standard (1 x 1 mL)

(suite de la page 2)

- **Système de classification:**
- **NFPA données (gamme 0-4)**



- **HMIS données (gamme 0-4)**



3 Composition/information sur les ingrédients

- **Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- **Composants dangereux:**

73513-42-5	hexanes	99,0288%p/p
------------	---------	-------------

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers soins

- **Description des premiers secours**
- **Remarques générales:**
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
- **Après inhalation:** En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Indications destinées au médecin:**
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures à prendre en cas d'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 04/22/2019

Numéro de version 1

Révision: 04/22/2019

Nom du produit: Organochlorine Pesticides Standard (1 x 1 mL)

(suite de la page 3)

- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manutention et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Éviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Stocker dans un endroit frais.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

(suite page 5)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 04/22/2019

Numéro de version 1

Révision: 04/22/2019

Nom du produit: Organochlorine Pesticides Standard (1 x 1 mL)

(suite de la page 4)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· Contrôles de l'exposition**· Equipement de protection individuel:****· Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

Lorsque le produit est utilisé comme prévu avec des instruments Agilent, dans des conditions de laboratoire normales et en appliquant les bonnes pratiques habituelles, il n'entraîne pas d'exposition notable par voie aérienne. Une protection respiratoire n'est donc pas nécessaire.

Si une protection des voies respiratoires est jugée nécessaire en cas d'urgence, utilisez un équipement approuvé par le NIOSH ou un organisme équivalent avec une cartouche pour gaz organiques ou acides.

· Protection des mains:

Bien qu'ils ne soient pas recommandés pour le nettoyage ou le contact prolongé avec des produits chimiques, les gants en nitrile d'une épaisseur de 280 à 330 µm sont recommandés pour une utilisation normale.

Leur délai de rupture est de 1 h.

Pour le nettoyage des déversements impliquant un contact direct avec le produit chimique, il est recommandé de porter des gants en caoutchouc butyle d'une épaisseur de 300 à 380 µm et dont le délai de rupture est supérieur à 4 h. Il convient de respecter les recommandations du fabricant.

· Matériau des gants

Pour une utilisation normale :

caoutchouc nitrile, 280 à 330 µm d'épaisseur

Pour les contacts directs avec le produit chimique :

caoutchouc butyle, 300 à 380 µm d'épaisseur

· Temps de pénétration du matériau des gants

Pour une utilisation normale :

caoutchouc nitrile :

1 heure

Pour les contacts directs avec le produit chimique :

caoutchouc butyle :

> 4 heures

· Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques

9 Propriétés physiques et chimiques

· Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**· Indications générales****· Aspect:**

Forme:

Liquide

Couleur:

Selon désignation produit

· Odeur:

Caractéristique

(suite page 6)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 04/22/2019

Numéro de version 1

Révision: 04/22/2019

Nom du produit: Organochlorine Pesticides Standard (1 x 1 mL)

(suite de la page 5)

· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· valeur du pH:	Non déterminé.
· Changement d'état	
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	36 °C
· Point d'éclair	-30 °C
· Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité:	Non déterminée.
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	0,1 %
VOC (CE)	0,06 %
Teneur en substances solides:	1,0 %
· Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

CA/FR

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 04/22/2019

Numéro de version 1

Révision: 04/22/2019

Nom du produit: Organochlorine Pesticides Standard (1 x 1 mL)

(suite de la page 6)

11 Données toxicologiques

· **Informations sur les effets toxicologiques**

· **Toxicité aiguë**

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

60-57-1 dieldrine (ISO)

Oral	LD50	38 mg/kg (souris) 38 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	10 mg/kg (rat) 250 mg/kg (lapin)

1031-07-8 endosulfan sulfate

Oral	LD50	18 mg/kg (rat)
------	------	----------------

72-20-8 endrine (ISO)

Oral	LD50	3 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	60 mg/kg (rat) 60 mg/kg (lapin)

58-89-9 lindane

Oral	LD50	88 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	900 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	1.560 mg/L (rat)

· **Effet primaire d'irritation:**

· **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Irrite la peau et les muqueuses.

· **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Effet d'irritation.

· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Aucun effet de sensibilisation connu.

· **Indications toxicologiques complémentaires:**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Irritant

· **Catégories cancérogènes**

· **IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)**

309-00-2	aldrine (ISO)	3
50-29-3	DDT (nom commun non adopté par ISO)	2A
60-57-1	dieldrine (ISO)	3
72-20-8	endrine (ISO)	3
76-44-8	heptachlor (ISO)	2B
1024-57-3	époxyde d'heptachlore	2B
319-84-6	(1alpha,2alpha,3beta,4alpha,5beta,6beta)-1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane	2B
319-85-7	(1alpha,2beta,3alpha,4beta,5alpha,6beta)-1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane	2B
58-89-9	lindane	1

· **NTP / PNT (Programme National de Toxicologie)**

50-29-3	DDT (nom commun non adopté par ISO)	R
319-84-6	(1alpha,2alpha,3beta,4alpha,5beta,6beta)-1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane	R
319-85-7	(1alpha,2beta,3alpha,4beta,5alpha,6beta)-1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane	R

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 04/22/2019

Numéro de version 1

Révision: 04/22/2019

Nom du produit: Organochlorine Pesticides Standard (1 x 1 mL)

(suite de la page 7)

58-89-9	lindane	R
319-86-8	(1alpha,2alpha,3alpha,4beta,5alpha,6beta)-1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane	R

- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- Toxicité pour la reproduction - catégorie 2

12 Données écologiques

- **Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Données sur l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

· Non réglementé, Quantités de minimis	-
· Numéro ONU	
· DOT/TMD, ADR, IMDG, IATA	UN1993
· Désignation officielle de transport de l'ONU	
· DOT/TMD	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (hexanes)
· ADR	1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (hexanes)
· IMDG, IATA	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (hexanes)

(suite page 9)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 04/22/2019

Numéro de version 1

Révision: 04/22/2019

Nom du produit: Organochlorine Pesticides Standard (1 x 1 mL)

(suite de la page 8)

- Classe(s) de danger pour le transport
- DOT/TMD (Règlement sur le transport des marchandises dangereuses):



- Class 3 Liquides inflammables.
- Label 3

- ADR, IMDG, IATA



- Classe 3 Liquides inflammables.
- Étiquette 3

- Groupe d'emballage
- DOT/TMD, ADR, IMDG, IATA II

- Dangers pour l'environnement: Non applicable.

- Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Liquides inflammables.
- Indice Kemler: 33
- No EMS: F-E,S-E
- Stowage Category B

- Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.

- Indications complémentaires de transport:

- DOT/TMD
- Quantity limitations On passenger aircraft/rail: 5 L
On cargo aircraft only: 60 L

- ADR
- Quantités limitées (LQ) 1L
- Quantités exceptées (EQ) Code: E2
Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
- Catégorie de transport 2
- Code de restriction en tunnels D/E

- IMDG
- Limited quantities (LQ) 1L
- Excepted quantities (EQ) Code: E2
Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

- "Règlement type" de l'ONU: UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
(HEXANES), 3, II

CA/FR

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 04/22/2019

Numéro de version 1

Révision: 04/22/2019

Nom du produit: Organochlorine Pesticides Standard (1 x 1 mL)

(suite de la page 9)

15 Informations sur la réglementation

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- **TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques)**

50-29-3	DDT (nom commun non adopté par ISO)	ACTIVE
319-84-6	(1 alpha,2alpha,3beta,4alpha,5beta,6beta)-1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane	ACTIVE
319-85-7	(1 alpha,2beta,3alpha,4beta,5alpha,6beta)-1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane	ACTIVE
58-89-9	lindane	ACTIVE
319-86-8	(1 alpha,2alpha,3alpha,4beta,5alpha,6beta)-1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane	ACTIVE

- **Liste canadienne des substances**

- **Liste des substances domestiques (DSL) du Canada**

58-89-9	lindane
---------	---------

- **Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 0.1%)**

Aucun des composants n'est compris.

- **Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 1%)**

Aucun des composants n'est compris.

- **Informations de danger relatives au produit:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives sur les Produits dangereux

- **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Les informations contenues dans le présent document reflètent l'état de connaissances d'Agilent à la date de rédaction du manuel. Par conséquent, Agilent ne peut garantir expressément ou implicitement la validité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence desdites informations.

- **Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité** 04/22/2019 / -

- **Acronymes et abréviations:**

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
NFPA: National Fire Protection Association (USA)
HMIS: Hazardous Materials Identification System (USA)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative